



Bar-le-duc, mardi 30 novembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/07075**Modifiant l'avis n° FR/2021/05969**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Inspection d'ouvrages (mesures de convergences)**Tunnel de mauvages****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 07/12/2021 à 12:00 au 10/12/2021 à 16:00**o **Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest**

entre les pk 86.618 (tête EST du tunnel de Mauvages) et pk 91.496 (tête OUEST du tunnel de Mauvages)

Commentaire :

En raison de la modification du planning de l'entreprise, l'intervention pour la réalisation des mesures de convergences dans le tunnel de Mauvages se fera du 07 décembre au 10 décembre 2021, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont priés d'être vigilant lors de la traversée du tunnel, et devront se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Les conditions de franchissement de l'ouvrage peuvent être perturbées par des délais d'attente.

Service(s) à contacter :

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

Date limite d'affichage :

11/12/2021

Chef d'UTI

Signé

Brice MORICEAU